

Annexe 13

MAY 04 '92 13:24 URGEL DELLELE 514-584-2523 PAGE 1

Urgel Dellele et Associés
agriculture et environnement
428, Chemin des Patriotes, St-Charles-sur-Richelieu
Québec, J0H 2G0 - C.P. 80, Tél. (514) 584-2207
Télécopieur: (514) 584-2523

BORDEREAU DE TRANSMISSION

A: Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe (514) 778-3797
850 boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7S3

Compétence de: Madame Carole Meunier

Transmission Officielle **XX**
Officielle - Original suivra par poste régulière
Pour information
Pour commentaires
Autres

Message: Procès-verbal de la réunion tenue le 23 avril 1992 à la Fédération de l'UPA
de Nicolet concernant le pipeline Saint-Laurent

Nombre de pages: 8 par: Urgel Dellele, Ing. & agr.
cette-ci incluse

Le 4 mai 1992 Transmis par: L.G.

MAY 04 '92 13:24

URGEL DELISLE

514-584-2523

PAGE 2

PROCES-VERBAL

DOSSIER: 7650

DATE DE LA REUNION: 23 avril 1992

HEURE: 10h00

ENDROIT: Nicolet

ETAIENT PRESENTS: MM. Louis Beauclair, Fédération St-Jean/Valleyfield
Paulo Bernier, Fédération Québec-Nord,
Québec-Ouest, Québec-Sud
Hubert Coutu, Fédération de Lanaudière
Réal Gauthier, Fédération de la Mauricie
Normand Jacob, Fédération Nicolet
Mme Carole Meunier, Fédération St-Hyacinthe
MM. Urgel Delisle, UDA
Claude Vailieux, UDA

COPIE: M. John Gerez et à tous les intervenants

BUT DE LA REUNION: Fournir aux représentants des Fédérations sus-mentionnées des renseignements concernant le projet en rubrique selon l'ordre du jour déposé et joint à la présente et recueillir les perceptions, préoccupations de l'U.P.A. face à un projet de pipeline.

REDIGE PAR: M. Urgel Delisle, Ing. & agr.

EMIS LE: 27 avril 1992

Si aucun commentaire ne nous est transmis dans les dix jours suivant son émission, ce procès-verbal sera considéré confirmé

Article	Rapport	Action par :
	<p>Dans un premier temps, le consultant a fourni des renseignements techniques concernant le projet, tels que diamètre du pipeline, sa profondeur, les mesures générales de mitigation en milieu agricole, les produits transportés, etc.</p> <p>Dans un deuxième temps, il a tenté de répondre à plusieurs questions des participants dont les principales sont listées ci-après:</p> <p><u>Utilisation d'emprises existantes telles Hydro Québec et TQM</u></p> <p>U.D. a expliqué que les compagnies d'utilité publique possèdent des emprises qui ont été planifiées pour leurs besoins et qu'elles désirent, de façon générale, les conserver pour leur propre usage. Sur un plan légal, une compagnie ne peut fournir une servitude à l'intérieur de sa propre servitude.</p> <p>A ce jour, la compagnie TQM ne permet pas d'utiliser son emprise pour placer une deuxième canalisation à une autre compagnie, ni de l'utiliser de façon temporaire pour l'entreposage de sol par exemple, et ce, pour des raisons de sécurité et pour des raisons d'investissements et de développements futurs.</p> <p>U.D. a de plus expliqué que dans le secteur est du projet, soit à l'intérieur de la MRC Les Chutes de la Chaudière, il demeurerait techniquement possible de prévoir la localisation d'un futur gazoduc, en autant que la largeur de l'emprise à acquérir tienne compte de cette éventualité. On a également discuté de la traversée du fleuve St-Laurent à proximité de Québec en soulignant que les terrains de part et d'autres du fleuve étaient la propriété de TQM. M. Bernier nous a souligné que d'après ses renseignements la compagnie TQM aurait également une servitude entre l'autoroute 40 et le fleuve St-Laurent sans toutefois y avoir installé un gazoduc.</p> <p><u>Organismes concernés</u></p> <p>Nous avons souligné que la compagnie devait obtenir des autorisations du MENVIQ, de la C.P.T.A.Q., des municipalités, et des résolutions des fédérations de l'UPA. Elle devait également discuter et tenir compte des préoccupations des organismes fédéraux tels que Port Canada, Garde Côtière, Pêches et Océans Canada et bien sûr Environnement Canada. Ces organismes sont les mêmes quel que soit le point de traversée soit à Québec, au niveau de Trois-Rivières ou dans le port de Montréal. Les organismes sus-mentionnés pour-</p>	

Si aucun commentaire ne nous est transmis dans les dix jours suivant son émission, ce procès-verbal sera considéré conforme.

MAY 04 '92 13:26

URGEL DEL ISLE

514-584-2523

PAGE 4

Article	Rapport	Action par :
	<p>raient intervenir également dans la traversée des rivières importantes.</p> <p><u>Lieu de non accès</u></p> <p>M. Coutu s'est informé des secteurs où on ne pouvait installer un pipeline. Une liste non exhaustive comprenant secteurs Inondables tels que la proximité du lac St-Pierre par exemple, les parcs provinciaux et fédéraux, les réserves, constituent des exemples de secteurs où l'on ne peut et veut implanter un pipeline.</p> <p><u>Installation hors-sol</u></p> <p>Nous avons souligné qu'il y aurait deux stations de pompage, soit une sur la propriété de la compagnie Ultramar à St-Romuald et une autre à mi-chemin, requérant une superficie d'environ une acre, terrain qui ferait probablement l'objet d'un achat. D'autres valves de dimensions beaucoup plus réduites, soit de l'ordre de 5 m par 5 m pourraient être nécessaires à divers points sur le parcours pour des raisons de sécurité. Ces dites valves seraient évidemment localisées à des endroits stratégiques mais à l'intérieur de l'emprise.</p> <p><u>Planification</u></p> <p>M. Beauclair s'est interrogé sur la capacité du pipeline prévu, à tenir compte de l'expansion probable et future de la raffinerie. Après renseignements auprès de la compagnie nous fournirons ce renseignement ultérieurement.</p> <p><u>Point de distribution</u></p> <p>U. D. a confirmé que le projet consistait à transporter des produits raffinés entre St-Romuald et Montréal et qu'aucun point de distribution n'était envisagé à ce jour.</p> <p><u>Flexibilité du tuyau</u></p> <p>M. Jacob s'est informé concernant les possibilités d'utiliser des éléments préfabriqués tels que coudes à 45, à 90 degrés, de même que de la flexibilité du tuyau. Nous avons répondu qu'il était possible d'utiliser des éléments préfabriqués tels que ceux mentionnés précédemment et que le tuyau pouvait être évidemment plié dans diverses directions aux fins de tenir compte des divers obstacles. Nous avons également souligné que la multiplicité de coudes et</p>	<p></p> <p>U. D.</p> <p>U. D.</p>

Si aucun commentaire nous est transmis dans les dix jours suivant son émission, ce procès verbal sera considéré conforme

MAY 04 '92 13:26

LURGEL DELISLE

514-584-2523

PAGE 5

Article	Rapport	Action par :
	<p>d'obstacles similaires engendrait des pertes de charge et pourrait nécessiter l'addition d'une station de pompage résultant de ce fait en des coûts supplémentaires mais également en une perte de sol nécessaire pour l'implantation d'une usine. Conséquemment, on avait tendance à limiter les courbures très prononcées pour limiter les pertes de charge.</p> <p><u>Fuite potentielle</u></p> <p>M. Beauclair s'est informé sur la qualité des conduites. U.D. a fourni une brève description sur les classes de tuyau dans le domaine des gazoducs en fonction de la population résidant de part et d'autres d'un tel projet. Dans le cas des pipelines servant au transport de produits raffinés, une seule qualité de tuyau est produite et elle correspondrait à la classe supérieure dans le domaine des gazoducs. Cet élément reste toutefois à vérifier et à confirmer.</p> <p>U. D. a également fait état des méthodes de protection cathodique, des suivis par cochonnets et examens réguliers. Mme Meunier a demandé de plus amples renseignements sur les cochonnets, renseignements que nous fournirons ultérieurement. M. Beauclair s'interroge sur la façon avec laquelle on peut transporter différents produits et notamment le processus de lavage. Nous avons souligné qu'à notre avis ce lavage se faisait par des produits pétroliers qui étaient subéquentement raffinés et qu'il n'y avait pas de produits spécifiques de lavage. Nous devons toutefois lui fournir une réponse plus précise à ce sujet.</p> <p><u>Audiences publiques</u></p> <p>M. Coutu s'est informé sur la tenue d'audiences publiques. Nous avons confirmé qu'il y aurait dans le domaine agricole une audience publique devant la Commission de protection du territoire agricole et que ce projet pourrait être l'objet d'audiences publiques devant le BAPE si les demandes en ce sens étaient formulées par un nombre suffisamment grand de personnes, le tout décidé par le ministre de l'environnement.</p> <p><u>Mode de compensation. Mesures de mitigation</u></p> <p>M. Bernier s'est interrogé sur la politique de la compagnie face à ces deux aspects. Nous avons confirmé que le mode de compensation serait équivalent aux modes de compensation adoptés par les autres compagnies de pipelines, de même que pour les mesures de mitigation qui seraient à toutes fins</p>	<p>U.D.</p> <p>U.D.</p>

Si aucun commentaire ne nous est remis dans les dix jours suivant son émission, ce document verbal sera considéré comme final.

MAY 04 '92 13:27

URGEL DEL ISLE

514-584-2523

PAGE 6

Article	Rapport	Action par :
	<p>pratiques semblables aux mesures des autres compagnies de pipelines.</p> <p><u>Taxes foncières</u></p> <p>Nous avons confirmé que le tuyau générait des taxes foncières au niveau des municipalités.</p> <p><u>Pression d'opération</u></p> <p>Nous avons confirmé que la pression se situerait aux alentours de 700 livres par pouce carré bien que la canalisation fasse l'objet d'un test à pression plus élevé.</p> <p><u>Pouvoir d'expropriation</u></p> <p>A une question de M. Coutu sur le sujet, nous avons confirmé que la compagnie ne possédait pas de pouvoir d'expropriation mais que comme toutes les compagnies de pipeline elle ferait l'impossible pour obtenir un accord négocié avec les propriétaires. A titre d'exemple, nous avons soulevé le fait que TQM n'avait eu à exproprier qu'une dizaine de cas entre St-Lazare et Québec et qu'il en était de même pour Gaz Intercité et Gaz Métropolitain. Nous avons également informé les gens que des démarches étaient en cours pour obtenir un pouvoir d'expropriation afin de régler certains cas isolés.</p> <p><u>Impact du projet</u></p> <p>M. Louis Beaucclair et M. Coutu, de même que M. Bernier, ont souligné que de façon générale le pipeline présentait des impacts assez importants durant la construction mais que suite à l'implantation de mesures de mitigation générales et spécifiques et une surveillance adéquate, les effets permanents sur le milieu étaient à toutes fins pratiques inexistantes bien souvent la première année suivant la construction.</p> <p>M. Bernier a souligné que les pertes de récolte et les dommages faisaient parfois l'objet de discussions musclées mais qu'à sa connaissance on trouvait toujours un moyen d'entente satisfaisant les parties.</p> <p><u>Période et intensité de la construction</u></p> <p>Nous avons souligné que suivant l'échéancier prévu les travaux se dérouleraient à l'été '84 et feraient probablement</p>	

Si aucun commentaire ne nous est transmis dans les dix jours suivant son émission, ce procès-verbal sera considéré conforme

Article	Rapport	Action par :
	<p>l'objet de 3 ou 4 contrats étant donné la distance à parcourir. M. Beauclair a souligné que, suite à son expérience, le temps idéal pour la construction d'un pipeline se situait surtout entre le début de juin et le début de l'automne. Nous avons enfin souligné qu'advenant le cas où il n'y aurait pas d'audience publique, il pourrait théoriquement être possible de construire à l'été '93 mais qu'un scénario réaliste prévoyait plutôt l'été '94.</p> <p><u>Espace temporel de travail</u></p> <p>M. Bernier et M. Coutu ont souligné le fait qu'il était important que l'on demande les espaces de travail temporaires nécessaires quelle que soit la largeur requise mais que par la suite on s'en tienne à l'intérieur des espaces demandés et requis.</p> <p><u>Interlocuteur pour le milieu agricole</u></p> <p>M. Coutu s'est interrogé sur l'importance que l'on accordait aux représentants des producteurs agricoles à savoir, l'UPA et/ou les municipalités. Nous avons confirmé que pour nous les interlocuteurs du milieu agricole étaient les fédérations de l'UPA et les conseils municipaux. Ces derniers sont constitués bien souvent de producteurs agricoles et tiennent évidemment compte des préoccupations de leurs commettants et bien sûr de l'Union des producteurs agricoles.</p> <p><u>Inspection agricole durant les travaux</u></p> <p>M. Beauclair a souligné le fait que, suite à son expérience, un représentant nommé par l'UPA permettrait de représenter adéquatement les producteurs agricoles auprès de l'entrepreneur et de la compagnie concernant divers aspects de gestion agricole tels que protection des animaux, protection des systèmes de drainage, franchissements de l'emprise durant les travaux, etc... Nous avons souligné que cette politique variait avec les compagnies; c'est ainsi que les compagnies TQM, Air Liquide, Gaz Métropolitain mandatent des inspecteurs avec une connaissance et une expérience du milieu agricole pour s'assurer du respect des mesures de mitigation en milieu agricole et également de faire le pont entre les producteurs agricoles, l'entrepreneur et la compagnie sur le terrain. Nous avons également souligné que dans le cas de TransCanada Pipeline, elle acceptait le principe d'avoir une personne nommée par l'UPA et de défrayer son salaire.</p>	

Si aucun commentaire ne nous est transmis dans les dix jours suivant son émission, ce procès-verbal sera considéré conforme.

MAY 04 '92 13:28

URGEL DEL ISLE

514-584-2523

PAGE 8

Article	Rapport	Action par :
	<p><u>Evaluation</u></p> <p>Nous avons confirmé que la compagnie procéderait à une évaluation par zone, de la valeur marchande des terres susceptibles d'être touchées, et que le mode de compensation serait basé sur ce rapport d'évaluation.</p> <p><u>Revue des corridors</u></p> <p>Nous avons présenté sur une carte un 1:125,000 les trois grands axes de corridors considérés à ce jour, soit les corridors de la rive-nord, corridors sur la rive sud et corridors sur les rives sud et nord avec une traversée à la hauteur de Trois-Rivières. Nous avons également présenté les principales contraintes reliées à chacun de ces corridors. Nous avons souligné des déviations mineures ou importantes à envisager le long de l'emprise du gazoduc TQM dû à l'urbanisation du milieu depuis la construction dudit gazoduc. Nous avons souligné que dans le procédé d'étude de corridors, nous cherchons à trouver un corridor de moindre impact sur la rive-sud, sur la rive-nord et sur la rive- sud-rive-nord, de les comparer ensemble et de dégager le corridor de moindre impact susceptible de relier les deux points du projet. Il a été également convenu que nous les rencontrerions à nouveau au courant du mois de mai pour leur faire part de nos compilations et bilans à ce jour.</p> <p><u>Corridor préférentiel</u></p> <p>MM.Coutu et Bernier ont souligné les études et les nombreux intervenants ayant travaillé à l'élaboration du pipeline TQM, et sont d'avis que le tracé TQM représente la meilleure alternative sur la rive nord. Ils sont également conscients que les développements qui ont eu cours depuis les dernières années obligeraient la compagnie à faire des détours plus ou moins importants dans certains secteurs du tracé.</p> <p>Il a été également convenu par tous les participants qu'un pipeline devait se localiser à la limite des fermes pour limiter les impacts au niveau de la construction mais également à moyen et à long terme. Quant à la localisation le long des lignes électriques, elle apparaît acceptable en milieu boisé mais beaucoup moins désirable en milieu cultivé.</p>	

Si aucun commentaire ne nous est remis dans les dix jours suivant son émission, ce document sera considéré comme